

## CHOIX DU MODE DE PAIEMENT « GARDERIE 2018-2019 »

A remettre au plus tard, vendredi 7 septembre 2018

<u>NOM DE FAMILLE DE FACTURATION :</u>		
NOM et Prénom enfant(s) concerné(s) :		
- - -		
<b>1. Par TIPI (Titres Payables sur Internet) télépaiement</b>	<b>2. par prélèvement bancaire</b>	<b>3. en numéraire</b> <b>4. par carte bancaire</b> <b>5. par chèque bancaire</b>
<input type="checkbox"/> <b>Choix 1 *</b> , télépaiement Le choix 1 vous permet de payer directement de chez vous ou avec votre smartphone (avant la date d'échéance). Cependant, vous pouvez également payer selon les choix 3, 4 et 5.	<input type="checkbox"/> <b>Choix 2 *</b> , prélèvement Le choix 2 est réalisé pour l'année scolaire, sauf si renoncement définitif. <b>Joindre</b> impérativement l' <b>IBAN</b> et le <u>formulaire</u> « mandat de prélèvement SEPA ».	<input type="checkbox"/> <b>Choix 3 *, 4* ou 5*</b> Les choix 3, 4 ou 5 vous obligent à vous déplacer au Centre des Finances Publiques ou à adresser par voie postale votre chèque bancaire. Cependant, vous pouvez également payer selon le choix 1.

**\* Cocher la case qui correspond à votre choix**

**CESU \*** : les familles qui souhaitent utiliser les CESU pour le paiement de la garderie périscolaire ne dispose que des choix de paiements 3, 4 et 5.

Le montant de la valeur faciale du ou des chèques CESU produit(s) est retranché sur la part garderie, de la facture totale à régler. Si le montant du ou des chèques produit(s) est supérieur à la part garderie due, aucun remboursement de la différence ne sera possible.

## CHOIX DU TARIF DE FACTURATION « GARDERIE 2018-2019 »

Tarif souhaité	NOM DE L'ENFANT -----	NOM DE L'ENFANT -----	NOM DE L'ENFANT -----
<b>7 € forfaitaires</b> (pour chaque semaine entière ou partielle)	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
<b>1 € par ½ heure</b> complète de fréquentation ou par ½ heure entamée	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *

**\* Cocher la case qui correspond à votre choix**



Ouverture Secrétariat : lundi 17h/19h, mardi 14h/16h, mercredi 16h/19h (à l'agence postale communale), jeudi et vendredi 10h/12h

Permanence de Monsieur le Maire en Mairie, sans rendez-vous : lundi 17h/19h